

Bureau a le contrôle absolu de tout le département médical de l'hôpital; il en surveille les arrangements sanitaires, recommande l'achat des instruments et des remèdes, nomme les médecins visiteurs, les internes, les assistants internes, ainsi que les médecins des dispensaires attachés à l'établissement. Il fixe l'heure des visites des médecins de service, ainsi que celle de l'admission des malades et des consultations aux dispensaires.

Le Bureau Médical règle d'une manière générale la diète des malades et fait des règlements pour la conduite des étudiants et des gardes-malades; il peut visiter et examiner la pharmacie en tout temps et faire les suggestions qui lui semblent être pour le bien de l'hôpital.

Dans l'intérêt de la science, les médecins visiteurs, ou, en leur absence, les médecins internes, ont le droit de faire l'autopsie de tous les malades qui meurent dans les salles de l'hôpital.

* * *

Comme on l'a vu plus haut, l'administration directe, le contrôle et la régie de la corporation de l'hôpital Notre-Dame sont confiés au *Bureau d'Administration*.

Ce Bureau est composé d'un prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, choisi et nommé annuellement par le Supérieur du dit Séminaire, de pas plus de six membres choisis et élus annuellement par le Bureau Médical et dont trois au moins sont membres de ce même bureau médical, et de pas plus de six membres du Bureau des Gouverneurs, choisis et élus annuellement par ce dernier Bureau.

Le Bureau d'Administration ainsi constitué fait rapport au Bureau des Gouverneurs tous les trois mois, au moins huit jours avant l'assemblée trimestrielle de ce Bureau.

Les officiers du Bureau d'Administration sont un Président, un Trésorier et un Secrétaire.

Ce Trésorier reçoit la charge de tous les argents, bons, dében- tures et titres de propriété appartenant à la corporation. Il reçoit toutes les souscriptions, les dons, les legs et toutes autres sommes d'argent qui peuvent être données à l'institution.

Huit jours avant l'assemblée trimestrielle du mois de juin du Bureau des Gouverneurs, le trésorier doit fournir au Secrétaire de ce Bureau un rapport fidèle et détaillé de tous les argents reçus et payés par lui pendant l'année.

Le Bureau d'Administration s'assemble une fois par semaine, le jeudi, à 4 h. p. m.

L'hôpital est
inction de nation

L'admission d
Médical. Cepend
de maladie contag
l'hôpital. Il en es
sese avancée, à r
qui mette sa vi
médiats.

Les enfants au
cepté dans certai
quand les médec
Aucun malade de
ne peut être adm

Cinq dispensai
pensaire général,
pensaire pour le
oreilles, du nez et
Foucher, oculiste
sous la direction
maladies des enfa
un dispensaire pe
Dr M. T. Brennar

Le nombre de r
dispensaires a été

La visite des sal
hres. a. m., par les
on le verra plus
une autre le matin

Outre les salles
possède encore d
qui sont en état d
Dans ces chambre
confort désirable e
ordinaire ou par t

Le médecin int
ment à l'hôpital. I
deux fois par jour
malades atteints d
tent en dehors de
prennent soin en a